

Georges Antalfy
Professeur de l'Université de Szeged

**LES RELATIONS INTERNATIONALES DE L'ATHÈNES
ESCLAVAGISTE**





Les relations d'Athènes avec ses alliés étaient le côté le plus vulnérable de sa politique. Ce n'étaient que quelques-uns même des plus éminents esprits du monde hellénique de ce temps qui pussent se hausser jusqu'au niveau d'une conception d'une alliance basée sur un pied d'égalité. Le projet de Périclès, en vertu duquel toutes les villes, tous les États grecs, petits ou grands ont été invités à envoyer des délégués à Athènes, à un congrès, n'eut aucun succès en raison de l'opposition de Sparte qui redoutait la réussite d'un projet qui eût consolidé la prépondérance d'Athènes.

L'alliance de Délos notamment réunissait 250 États sous la conduite d'Athènes, ce qui inspira de sérieuses inquiétudes à Sparte.

Les moyens matériels nécessaires pour faire la guerre aux Perses étaient à la disposition d'Athènes pourvu que les tributs jusqu'ici payés aux Perses dorénavant seraient versés au Trésor de la Confédération. Quelques États ayant une force navale considérable (Comme Samos, Chios, Lesbos, Thasos et Naxos) étaient exempts d'impôts, mais ils étaient obligés de fournir des navires à la marine fédérale à leurs propres frais. Mais au contraire les autres devaient payer un tribut annuel (phoros) au Trésor de la Confédération et par là ils étaient exonérés du service militaire si accablant qu'ils avaient été forcés de faire dans l'armée Perse au temps du joug Perse outre le tribut infligé.

Au début les alliés consentirent volontiers à se rédimmer du service militaire par le paiement du tribut annuel parce que la continuation de la guerre avec les Perses et le service militaire en général -dont ils avaient perdu l'habitude devenait pénible pour des hommes déjà amollis par un mode de vie paisible et qui étaient accoutumés à gagner leur vie dans l'industrie, dans le commerce et dans d'autres professions également pacifiques. Ainsi la plupart d'entre eux aimaient-ils mieux de verser de l'argent et de payer n'importe quel tribut que de faire la guerre personnellement.

Pour les alliés non-combattants qui n'aimaient guère les fatigues et les privations de la guerre c'était un vrai soulagement que de se défaire si simplement d'un fardeau moyennant finances. Et ainsi avec le temps les seules villes alliées d'Athènes qui fussent encore autonomes et exemptes du tribut, n'étaient que Chios, Lesbos, Samos. Ces villes, sur pied d'égalité contribuaient avec leurs forces militaires à la puissance de la Confédération. Le montant des contributions fédérales s'élevait à 460 talents-ce qui était une somme énorme en ce temps-là-; le trésor était déposé à Délos dans le temple du dieu Ionien, confié à la garde d'une corporation constituée de dix hommes athéniens spécialement créée à cet effet et dont les membres étaient appelés «hellénotames»-pour ainsi dire-les trésoriers de l'Hellade.¹

¹ Thucydide, I, 96.

Pour les Athéniens toutes ces contributions signifiaient un excédent énorme des ressources financières. C'est cette contribution qui leur rendait possible de développer leur flotte et de veiller sur la sécurité des alliés et c'est de cette somme qu'ils couvraient aussi les dépenses les plus diverses du budget de l'État.

Les Athéniens exerçaient le haut commandement sur les alliés considérés d'abord indépendants. Dans la suite des temps certains États ne voulaient ni payer le tribut, ni fournir des navires, ni faire le service militaire. Contre ceux-ci Athènes recourait à des mesures coercitives et par là son impopularité chez les alliés grandissait, avec lesquelles -d'ailleurs-elle ne traitait pas sur un pied d'égalité. Mais il est certain que dans ces conditions les relations des alliés avec Athènes changèrent considérablement d'aspect. A la place de l'égalité se mit leur subordination à Athènes. La conscience des droits, des périls communs et de la gloire égale s'éteint parmi les États membres de la Confédération. Les Athéniens ne tardèrent pas à comprendre la situation comme s'ils faisaient la guerre pour des sujets tributaires, sur lesquels ils pouvaient régner à leur aise et dont ils pouvaient s'ingérer non seulement dans les affaires étrangères mais souvent aussi dans les affaires intérieures. Et ainsi la force armée de ces États soumis passa à Athènes. Dans ces circonstances le paiement annuel du tribut fédéral considérable devenait de plus en plus accablant pour les alliés. Plus la guerre défensive ancienne devenait une guerre impérialiste commandée par Athènes et plus les alliés faisaient des tentatives de quitter d'une manière ou d'autre la Confédération. Mais Athènes étouffa vite les révoltes de cette sorte d'autant mieux que la plupart des alliés avaient déjà remis leur flotte aux mains des Athéniens qui les commandaient comme une flotte unique.

Le messager d'Athènes envoyé à Sparte antérieurement au déclenchement de la guerre de Péloponèse reconnaît franchement dans son discours que la plupart des alliés haït Athènes, quoique les alliés eux-mêmes aient demandé Athènes à se mettre à la tête de la Confédération, parce que Sparte n'était pas disposé à soutenir la guerre avec les barbares.

»La force des choses-dit l'envoyé d'Athènes-nous a contraints de porter notre domination au point où vous la voyez, obéissant en cela à la crainte d'abord, puis à l'honneur, enfin à l'intérêt et il nous semblait peu sûr de braver le danger en nous relâchant de notre pouvoir. Or on ne peut en vouloir à quiconque, dans un péril extrême, cherche à défendre ses intérêts. Et d'ailleurs nous ne sommes pas les premiers d'agir ainsi, c'est une loi établie de tout temps, que le plus faible soit dominé par le plus fort.«²

C'étaient surtout les tributs annuels, les abus et les empiètements des colons et des aristocrates athéniens contre lesquels les alliés avaient des griefs. Et ils faisaient aussi grief de ce qu'ils étaient soumis en matière contentieuse à la juridiction des dicastères athéniens.

Les États alliés, à l'exception de Samos, Chios, Lesbos, à qui une partie de leur autonomie restait encore, ayant perdu leur indépendance, étaient considérés, comme États sujets d'Athènes. Même à la place de l'expression »les alliés« on dira dorénavant: les villes sur lesquelles les Athéniens

² Thucydide, I, 75—76.

règnent. »Les villes étaient déjà obligées à prêter le serment de fidélité au peuple d'Athènes et non plus à Athènes et ses alliés.

La souveraineté du démos athénien était formellement soulignée. Le montant du tribut annuel était fixé en définitive par les tribunaux populaires. C'est Athènes qui avait le droit de percevoir les taxes douanières. A l'exception de Samos et Lesbos, États autonomes, Athènes introduisit partout le régime démocratique. Ainsi la démocratie athénienne se procura chez les partis démocratique des alliés une assurance plus précieuse de la fidélité fédérale comme si l'oligarchie, l'ennemi de la liberté du peuple eût été au pouvoir.

Par mesure de sécurité Athènes a envoyé des garnisons dans chacune des villes alliées et cela va sans dire que le commandant de ces forces militaires exerçait une influence décisive sur la direction des affaires.

Pour contrôler les affaires intérieures Athènes établit une comité de surveillance. Après avoir réprimé une sédition, la plupart des terres étaient distribuées aux citoyens d'Athènes. Le but des partages de terre était non seulement de tenir occupés à l'aide des clérouques les points stratégiques importants, mais aussi d'épargner à Athènes des troubles sociaux en envoyant les éléments mécontents dans les clérouques. Souvent les clérouques ne travaillaient pas eux-mêmes personnellement leurs champs, mais ils affermaient leurs terres alloties à des paysans du pays et par là le divorce entre les sujets asservis et les citoyens de l'État dominant ne manqua pas à s'aggraver. On a beau chercher dans les clérouques sous la domination d'Athènes un tel mélange politique et social des indigènes et des intrus dont Rome fut l'exemple.

Le montant des tributs était fixé tous les cinq ans. Le synode de Délos, constitué des délégués des alliés était l'autorité compétente qui décidait les points de controverse entre les alliés et qui leur rappelait leur devoir réciproque. Les Athéniens étaient à la tête du synode dont ils exerçaient aussi le pouvoir exécutif. Quand vers l'an 454 sous la menace d'une attaque de la flotte des Perses le Trésor fédéral a été transféré de Délos — en butte à l'attaque — à l'Acropole et quand les alliés de droits égaux devenaient des sujets, le synode aussi perdit son importance et Athènes appropria toutes ses fonctions. Les tributs arriérés furent prélevés. Dans ce but une flotte permanente était toujours à la disposition d'Athènes. Dans des questions de politique intérieure et dans la lutte des partis et les combats qu'ils livraient les uns contre les autres c'est Athènes qui était l'arbitre.³ Et les décisions rendues par l'Assemblée populaire étaient définitives et de caractère obligatoire pour les alliés aussi dans les questions relatives à la guerre et à la paix.

Le montant des tributs a été fixé autoritairement par des *comités de taxateurs* attiques. Si l'un ou l'autre des États jugeait le montant du tribut trop élevé, pouvait se porter appelant devant les tribunaux populaires d'Athènes qui rendaient une décision définitive.

A cause de la crise financière causée par la guerre du Péloponèse les tributs ont été doublés ou même triplés. Finalement le régime des tributs fut complètement aboli et des *droits de ports* furent introduits.

³ Thucydide, I, 115.

C'était l'Éclésià athénienne qui décidait à son gré de l'emploi de l'argent fédéral. En effet l'argent de la Confédération était de plus en plus employé à servir exclusivement les intérêts athéniens.

Mais en récompense de cet emploi rien n'était fait pour rattacher intérieurement aussi les alliés à l'État en pouvoir. Au contraire, Athènes s'éloignait de plus en plus de ses sujets, et surtout depuis que le droit de cité athénien devint un *privilege* précieux et lucratif.

D'ailleurs Athènes-sans se bercer d'illusions-savait très bien que ce n'était que la force brutale qui mît un frein aux alliés.

Les dicastéria athéniens ne jugeaient pas toutes les affaires, comme p. e. les différends et les procès privés entre les citoyens et les alliés, mais c'étaient surtout les procès capitaux qui étaient soumis à leur juridiction. Des crimes passibles de la peine de mort, des crimes contre l'État, crime de haute trahison, corruption, abus de pouvoir compétaient aux tribunaux populaires.

Il est probable que la compétence des tribunaux athéniens, comme la compétence d'une instance d'appel n'était en vigueur que pour le cas où il s'agissait des délits commis contre la Confédération, des procès relatifs aux actes juridiques transigés à Athènes, des exils, des peines de mort, ou bien des dégradations civiques. Selon Pöhlmann aussi les tribunaux populaires ne jugeaient pas même les affaires privées où il s'agissait d'une grande somme, par cela même qu'une telle juridiction serait en partique irréalisable.

Pseudo-Xénophon se plaint⁴ de ce que les alliés doivent faire un long voyage maritime à Athènes pour y attendre le jugement de leur procès. Chez Thucydide l'orateur athénien dit que même les tribunaux garantis par contrats Fédéraux font preuve de la modération des athéniens, parce que celui qui a le pouvoir de recourir à la force n'a pas besoin de plaider avec ses sujets.⁵

Le status des alliés et le degré de leur dépendence étaient stipulés par Athènes dans une série de contrats et ainsi les restrictions dans l'autonomie de chaque État étaient différentes.

Vers la fin des années quarante le système de la centralisation a été réalisé. L'empire athénien (*arché*) était divisé en cinq districts en matière de contributions et d'administration. (Les districts d'Ionie, de Thrace, de Carie, et de l'Archipel.)

En se réservant dans des procès capitaux ou politiques, les pouvoirs judiciaires résultants du droit de souveraineté, Athènes voulait attendre son but ayant surtout un caractère politique. Il arrivait souvent que dans certains États alliés dans la juridiction les choses n'ont pas été jugées exclusivement sous le point de vue de l'objectivité mais des raisons subjectives ou des considérations de parti sont aussi entrées en ligne dans les jugements. Ainsi partout où le parti hostile à Athènes était en pouvoir, les partisans d'Athènes étaient à la merci aux tribunaux locaux.⁶

Dans ces circonstances-là la juridiction criminelle suprême devait être retirée à chaque État allié et les procès ayant un caractère semblable devaient être soumis à la juridiction des jurys athéniens.

⁴ Voir: Pseudo-Xénophon, I, 14, 15, 16.

⁵ Voir: Thucydide, I, 77.

⁶ Voir: Pseudo-Xénophon, Ath. Pol. I, 16.

Le professeur S. Ja. Lourye⁷ s'explique en détail sur cette question et connaissant à fond la littérature greque antique s'y rattachante, s'occupe des causes — entre les Athéniens et les citoyens des alliés — qui étaient soumises à la juridiction des dicastéria athéniens. Étant donné que les membres des jurys athéniens prononçaient leurs jugements d'après la loi attique, ainsi un seul droit pénal était-il en vigueur sur le territoire de la confédération. Même abstraction faite de tout cela, le jugement prononcé par des juges étrangers — où ils n'étaient pas influencés par les intérêts spéciaux d'Athènes — était vraisemblablement plus équitable que celui prononcé par des juges du pays.

Cette pratique de la juridiction criminelle athénienne était très couteuse aux alliés. Les parties en cause étaient obligés d'aller à Athènes et le cas échéant y attendre des mois pour le jugement.

Aussi les hommes de haute naissance se plaignent-ils qui ne trouvaient point leur plaisir à rester assis pendant des jours entiers au milieu du »peuple puant«⁸.

A la longue un véritable plorétariat — pour ainsi dire — se recrutait parmi les membres des jurys athéniens qui remplissait — au lieu de travailler — les locaux des dicastéria pour une indemnité payée par jour. Aussi la comédie les fouette-t-elle impitoyablement.

Selon le pamphlet écrit par un oligarque anonyme⁹ le démos n'a pas seulement l'avantage de toucher l'indemnité qui était due aux membres des tribunaux populaires tout le long de l'année, mais aussi l'avantage de juger à leur gré les procès de leurs alliés à la maison. Ainsi par ses jugements le démos avait la possibilité d'une part de favoriser les gens communs, de les tirer d'affaire, d'autre part de ruiner les possédants et les gens de haute naissance du pays. Au contraire s'il était permis aux tribunaux locaux respectifs de chaque État allié de juger individuellement leurs propres sujets, dans ce cas ces tribunaux des villes alliés — qui en secret éprouveraient une répugnance pour les athéniens — ruineraient justement ceux de leurs sujets qui seraient sympathiques aux Athéniens.¹⁰

Pour rémédier aux excès commis par les puissants, les basses classes du peuple des États alliés pouvaient s'adresser aux tribunaux populaires athéniens.

Selon le pamphlétaire cité, si les alliés n'étaient pas soumis à la juridiction des tribunaux athéniens, ils ne rendraient des honneurs qu'aux athéniens, qui seraient allés les voir chez eux, c'est-à-dire aux stratèges, aux triérarques et aux messagers. Mais pour le moment à cause de cette obligation de devoir de comparaître devant le tribunal athénien, tous les sujets de chaque État allié — dans le sens étroit du mot — étaient forcés de flatter les fils du démos athénien, de leur aller au-devant, de leur serrer la main quand ils entraient. Notamment c'était le démos athénien lui-même à qui on devait s'adresser et de qui le succès ou l'insuccès du procès

⁷ Voir: S. Ja. Lourye: L'exploitation des États alliés par Athènes. (VDI. 1947. N° 2. pp. 13—27.

⁸ Voir: Aristophane: Cavaliers.

⁹ Voir: Pseudo-Xénophon, Ath. Pol. I, 16.

¹⁰ Voir: Pseudo-Xénophon, Ath. Pol. I, 16.

dépendait, ce démos qui était l'incarnation même de la loi à Athènes. Cela va sans dire que tout cela servit au démos à asservir de plus en plus les alliés.¹¹

Quand le pouvoir d'Athènes s'est abaissé, Sparte s'accapara l'hégémonie sur le monde hellène et mit des *gouverneurs militaires* à la tête des villes et adjoignit au gouverneur un conseil composé de dix hommes les plus distingués. (décharchie).

Ainsi chaque ville isolée était à la merci des chantages et des abus de force des oppresseurs.

L'harmonie politique entre Athènes et ses alliés était moins troublée par les tribunaux populaires que plus tard par Sparte qui a commis beaucoup plus d'injustices. Même si l'on considère le fait que parfois quelque leader oligarque a été condamné à tort, c'était bien peu de chose comparée aux massacres que les gouverneurs militaires spartiates et les oligarques faisaient — sans les mettre au jugement — des gens qui leur avaient déplu.

L'avenir a justifié les paroles du messager athénien, qui s'est exprimé en ces termes avant le déclenchement de la guerre de Péloponèse: »Si d'autres prenaient notre place, leur conduite pourrait bien faire voir combien nous avons été modérés: et pourtant notre indulgence, au lieu de nous mériter de justes éloges, ne nous a rapporté qu'une mauvaise réputation.«¹² Mais c'est justement la cause de l'indignation des alliés — dit l'orateur athénien —: »Nos alliés, accoutumés à traiter avec nous sur le pied d'égalité, viennent-ils à subir, soit par notre décision, soit de quelque autre manière ou par suite de la force que nous donne l'empire, ce qui leur semble un excès de pouvoir, au lieu d'être reconnaissants de ce qu'on ne leur ôte davantage, ils supportent cette privation toute moindre qu'elle soit, que si, dès le commencement, — mettant la loi de côté — nous avons ouvertement abusé du pouvoir.«¹² Et l'orateur athénien de Thucydide dégage de cette analyse fine la conclusion suivante: »Si nous avons sans pitié employé la force brutale contre nos alliés, dans ce cas eux-mêmes n'auraient pas osé soutenir que le plus faible ne doit pas céder au plus fort. L'injustice, à ce qu'il paraît, irrite plus que la violence: la première, en effet, venant d'un égal, semble être un abus d'autorité; la seconde, imposée par le plus fort, devient une nécessité. Sous la domination des Mèdes, ils souffraient des maux bien plus terribles, et ils les supportaient, tandis que l'empire des Athéniens leur semble dur, et cela doit être: car le joug présent est toujours pesant pour des sujets.«¹³ »Mais si vous, Lacédémoniens, après nous avoir supplantés, vous commandiez à notre place, vous perdriez bientôt cette bienveillance que vous avez due à la crainte que nous inspirons. Et tout cela à plus forte raison: parce que, en effet, vos moeurs sont incompatibles avec celles des autres nations, et en outre, chacun de vous, hors de son pays, ne suit plus les usages de son pays, ni ceux du reste de la Grèce.«¹³

L'histoire avait justifié ces mots, cette point de vue et par rapport au passé et par rapport à l'avenir. Tous les citoyens vivants sous la domination d'Athènes étaient soumis également à la juridiction des mêmes tribunaux, ce qui était en théorie conforme au principe de l'égalité devant la loi. Bien entendu, on ne peut être étonné si les alliés tout de même avaient des griefs

¹¹ Voir: Pseudo-Xénophon, Ath. Pol. I, 18.

¹² Thucydide, I, 76.

¹³ Thucydide, I, 77.

contre Athènes dont la domination était incompatible avec l'indépendance si souhaitée de chaque ville. En outre les alliés regardaient la centralisation de la juridiction à Athènes comme le signe apparent et la preuve évidente de la souveraineté d'un État étranger comme celle de leur sujétion.

L'auteur oligarque inconnu de la «Constitution des Athéniens» (conservée du temps de la première année de la guerre de Péloponèse) nous expose dans cette brochure intéressante que c'était dans leur propre intérêt que les Athéniens obligeaient les alliés de faire un long voyage sur mer pour y faire des procès.¹⁴ C'est ainsi que les Athéniens touchent l'indemnité de juge pendant toute l'année et ils font cela de la manière que chaque citoyen athénien puisse empocher le plus possible de l'argent public, c'est-à-dire des tributs payés au trésor par les alliés.

Mais nombreux sont ceux qui reprochent aux Athéniens de faire attendre ceux qui s'adressent aux tribunaux pour demander justice. Et ils leur reprochent le fait que ceux-ci doivent rester assis à Athènes pendant toute l'année jusqu'à ce que l'Assemblée ou le Conseil prononcent leurs jugements. Tout cela est facile à comprendre si l'on considère que les tribunaux athéniens sont si surchargés d'affaires de toute nature qu'ils n'ont presque plus le temps de mettre en état une affaire. Et ce qui explique qu'ils ne sont plus capables d'administrer une correction aux criminels et de mettre fin aux violations de droits, c'est que le nombre des clients est si élevé qu'ils ne puissent se mêler de leurs affaires.

La conduite d'Athènes envers ses alliés était manquée en ce qu'elle a limité la souveraineté de ses alliés, et en même temps elle n'avait pas soin de les réunir intérieurement à l'État dirigeant. Même selon Beloch elle a aussi commis la bévue politique d'avoir manqué de maintenir en éveil la conscience de la communauté par l'organisation d'une institution politique commune de caractère consultatif, c'est-à-dire par l'organisation d'un conseil commun où ils auraient pu délibérer sur les affaires intéressant les deux partis.

Mais déjà Périclès a franchement déclaré que «l'État athénien ne doit pas rendre compte aux États alliés de l'emploi de l'argent du Trésor fédéral jusqu'à ce que l'État athénien remplisse son devoir de défendre des États alliés contre les Perses et de maintenir l'ordre sur mer.¹⁵

A l'occasion de la défaite de Mytilène l'Éclésiastar sur la proposition de Cléon rendit une sentence effrayante: tous les Mytiléniens adultes seraient mis à mort et les enfants et les Femmes seraient vendus esclaves. Mais le lendemain une Assemblée populaire extraordinaire a été convoquée où le peuple revint à des sentiments plus humains. Alors Cléon reproche au peuple son indécision et dans son discours il caractérise les rapports d'Athènes à ses alliés avec des mots déjà brutaux dans leur franchise: «Vous ne considérez pas assez sérieusement que votre domination est une tyrannie et que votre autorité s'écroulerait si elle n'était pas une tyrannie et ils ne tolèrent votre domination que par nécessité, et ils machinent toujours des conspirations contre vous. Et ce n'est pas sur votre aimabilité et complaisance pour eux que leur obéissance est réglée; ces sentiments portent un coup à vos propres intérêts. Mais l'assurance la plus sûre de cette obéissance est votre

¹⁴ Voir: Pseudo-Xénophon, Ath. Pol. I, 16.

¹⁵ Voir: Plutarque, Per, 12.

autorité qu'il vous faut sauvegarder par votre pouvoir et par la terreur et non pas par votre bienveillance.»¹⁶

A l'âpre point de vue de Cléon, ce qui était de nature à éloigner même les alliés les plus fidèles, un certain Diodotos riposta en rappelant que le peuple athénien devait considérer le fait que dans chaque État les partis populaires éprouvaient des sympathies pour la démocratie d'Athènes et ou bien ne prennent part dans la défection des aristocrates ou si on les force de prendre une décision, il deviennent sur-le-champs les ennemis des rebelles. Et si l'État en question commence une guerre avec les Athéniens, ceux-ci la font déjà avec l'appui important du parti démocratique du pays respectif. Par conséquent si les Athéniens massacrent aussi le parti populaire du pays respectif, ils anéantissent d'une part leurs propres partisans et d'autre part ils rendent un service précieux au parti des aristocrates. Même au cas si le parti démocratique était en réalité coupable, il vaudrait mieux dissimuler le complot que se faire un ennemi du parti unique sympathisant avec le peuple athénien.¹⁷ Sous l'influence de ce discours raisonnable le peuple revenait sur sa décision cruelle, et par conséquent la peine de mort n'était réservée que pour les auteurs de la révolte.¹⁸

Les pourparlers diplomatiques que les messagers d'Athènes ont eu avec les membres du gouvernement de Mélos sont aussi très intéressants, caractéristiques et instructifs. Ces négociations avaient lieu en 416, quand les Athéniens voulurent forcer les habitants de Mélos, colons lacédémoniens, de renoncer à leur neutralité jusque-là conservée dans cette grande guerre déclenchée il y a déjà 15 ans, c'est-à-dire les forcer de se ranger de leur côté et de reconnaître la souveraineté athénienne. Les Athéniens déclarent franchement que — laissant de côté les arguments spécieux — ils espèrent qu'une appréciation réelle de leur situation forcera les habitants de Mélos de satisfaire aux demandes des Athéniens.

»Pour donner un meilleur tour qu'il est possible à notre négociation, dirent les Athéniens, partons d'un principe dont nous soyons convaincus les uns et les autres: c'est que les affaires se règlent entre les hommes par les lois de la justice, quand une égale nécessité les oblige à s'y soumettre; mais que ceux qui l'emportent en puissance font tout ce qui est en leur pouvoir, et que c'est aux faibles à céder.»¹⁹

Après avoir entendu ces déclarations des Athéniens — déclarations, qui d'ailleurs ne laissent rien à désirer quant à la franchise — les Méliens soutenaient obstinément que les Athéniens (qui, laissant de côté le principe de la justice, avaient adopté le principe de l'utilité) feraient mieux de ne pas perdre de vue que ce n'est pas une action utile que de fouler aux pieds les lois de la société humaine, mais qu'il vaudrait mieux pour eux comprendre en quoi l'utilité consiste-t-elle.; une action ne peut être considérée comme convenable et utile si elle n'est pas à la fois juste et équitable. Et c'est d'autant plus l'intérêt d'Athènes d'adopter ce point de vue qu'en cas de défaite ce seraient justement eux-mêmes qui serviraient d'exemple effrayant aux autres.²⁰

¹⁶ Voir: Thucydide, III, 37.

¹⁷ Voir: Thucydide, III, 47.

¹⁸ Voir: Thucydide, III, 49—50.

¹⁹ Thucydide, V, 89.

²⁰ Voir: Thucydide, V, 90.

Dans leur réponse les Athéniens demandent les Méliens de ne pas faire une dépense inutile d'inquiétudes au sujet des Athéniens. Leur but est d'agir dans l'intérêt de leur domination et si les Méliens se soumettaient à cette domination ils feraient du bien à eux-mêmes parce qu'ils pourraient ainsi éviter la destruction. Quand les Méliens expriment le désir qu'ils voudraient mieux vivre en harmonie avec les Athéniens dans une coexistence paisible en sauvegardant leur neutralité, les Athéniens donnent une réponse assez caractéristique: C'est tout-à-fait impossible parce que votre hostilité pour nous ne nous serait si nuisible que ne serait votre amitié un signe de notre faiblesse aux yeux des États soumis à notre domination; mais au contraire la haine que vous nourririez contre nous servirait de preuve de notre puissance.²¹

En conquérant d'une part la territoire de Mélos, nous établissons notre domination sur de nouveaux territoires, et d'autre part en supprimant votre indépendance nous ne manquerons pas de rendre notre position plus solide.²²

Quand les Méliens expriment leur espérance que le faible ne succombe pas toujours sous le nombre et quand ils disent qu'ils seraient des lâches s'ils ne faisaient pas tout leur possible avant de devenir des esclaves, (eux, qui vivaient en indépendance il y a déjà plus que sept siècles), les Athéniens leur répondent qu'il est vrai que l'espoir prodigue nous donne souvent du courage, mais celui qui ayant confiance en lui risque tout ce qu'il a, ne le connaîtra que trop tard, quand il est déjà succombé, quand il n'a plus rien, qu'il pourrait réserver pour l'avenir et à l'aide duquel il pourrait mettre à profit ses expériences.²³

Les Méliens alors se reportent à la justice des puissances célestes qui selon leur opinion — les défendront dans leur lutte pour leur intérêts les plus saints contre un agresseur injuste. Mais les Athéniens donnent une réponse assurée même à cela: «Nous ne craignons pas non plus que la protection divine nous abandonne. Dans nos principes et dans nos actions, nous ne nous écartons ni de l'idée que les hommes ont conçue de la Divinité. Nous savons bien clairement que les dieux — pareillement aux hommes — par nécessité de nature dominant partout où ils ont la force.»²⁵

Toutes les négociations diplomatiques sont demeurées sans résultat: les Méliens ont risqué tout et²⁶ ont perdu tout. La ville se rendit à merci et les Athéniens victorieux en exterminèrent toute la population mâle adulte. Les femmes et les enfants furent vendus comme esclaves.²⁷

Quand dans la suite de la guerre de Péloponèse le parti des oligarques athéniens veut résoudre les alliés à se désallier d'avec Athènes, c'est Phrynico qui voit clairement l'état des choses, parce qu'il appelle l'attention des oligarques sur le fait que la cause de la défection des États en question n'est point leur désir de se soumettre à la domination des oligarques. Ces États faisaient plusieurs tentatives de se détacher d'Athènes non point dans l'espoir qu'ils pourraient échanger un gouvernement démocratique contre

²¹ Voir: Thucydide, V. 95.

²² Voir: Thucydide, V. 97.

²³ Voir: Thucydide, V. 103.

²⁴ Voir: Thucydide, V. 104.

²⁵ Thucydide, V, 104—105.

²⁶ Voir: Thucydide, V. 113.

²⁷ Voir: Thucydide, V. 116.

la domination des oligarques, mais dans l'espoir qu'ils pourraient vivre libres et indépendants. Et ces États ne pensent point que la domination des *oligarques* comportera moins d'inconvénients que celle du peuple, parce que ce sont justement les oligarques qui font l'intrigue la plus malicieuse parmi le peuple, et ce sont eux qui empochent le profit de ces intrigues. Si les oligarques étaient au pouvoir ils feraient tuer les citoyens tyranniquement et sans interrogatoire, mais au contraire le peuple maintenant ne fait que les modérer, et de donner un asyle cote eux.²⁸

Il n'est pas étonnant qu'en faisant une politique semblable s'accomplît la prédiction de Périclès qu'il avait dit dans son discours prononcé avant le déclenchement de la guerre du Péloponèse si tragique: »Nos alliés ne se tiendront plus en repos dès que nous ne serons plus en état de marcher contre eux.«²⁹

Et en effet, quand Athènes était arrivée à un tournant décisif de son histoire, elle aurait eu le plus grand besoin de l'appui de ses alliés: »La bienveillance des Grecs inclinait davantage pour les Lacédémoniens, surtout parce qu'ils avaient annoncé qu'ils voulaient délivrer la Hellade. Tant l'indignation contre les Athéniens était générale, les uns voulant secouer un joug, les autres craignant d'y être soumis.«³⁰

Ceci posé, on peut comprendre les sentiments mêlés de haine et de crainte que le peuple de toute l'Hellade avait éprouvés pour Athènes dont la puissance sans cesse croissante menaçait les alliés, devenus déjà ses sujets, d'être dépourvus même des derniers restes de leur liberté.

Др. Дердь Анталфи
Профессор Университета

О МЕЖДУНАРОДНЫХ СВЯЗЯХ РАБОВЛАДЕЛЬЧЕСКИХ АФИН

(Резюме)

Автор, излагая отношение между Афинами и их союзниками, устанавливает, что даже самые замечательные личности древней Греции не могли представить себе союзные государства равноправными своему государству. Далее он даёт обзор о развитии дел налогов государств, входящих в дельийский союз. Эти государства сначала охотно дали согласие на это, что они ежегодно будут платить трибут — налог — руководящему государству дельийского союза — Афинам с той целью, чтобы Афины защитили их от общего врага-персов. От этих налогов освобождалось лишь несколько городов-государств, располагавших более значительной морской силой. Союзники считались в первое время независимыми. Но позднее плата годовых налогов становилась всё более тягостной для союзников и Афины стали считать их уже подчинёнными государствами, подлежащими обложению. Таким образом среди союзников начала всё более усиливаться ненависть к Афинам. Некоторые из них попробовали выйти из союза, но эти стремления были жестоко подавлены. В союзных государствах Афины везде ввели демократическую конституцию, чтобы они могли опираться на демократию отдельных союзных государств сильнее, чем если бы там у власти стояла олигархия. В некоторых городах Афины размещают военные гарнизоны, внутренние же дела контролируются комитетами, состоящих из инспекторов. «Клерухия» тоже служила частью же удалению недовольных элементов из Афин.

²⁸ Voir: Thucydide, VIII, 48.

²⁹ Thucydide, I, 143.

³⁰ Thucydide, II, 8.

С тех пор (около 454 г.). Союзная казна была отправлена с острова делии в Афины, дельийский синод, состоящий из делегатов союзников, потерял своё значение. После этого Афинское народное собрание решало вопрос войны и мира и определяло сумму трибута. Деньги союзников всё более и более употреблялись в целях Афин.

Далее автор, говоря о компетенции афинских народных судов подчёркивает, что ещё более усиливало ненависть к Афинам то обстоятельство, что союзникам для решения уголовных процессов нужно было ездить в Афины.

Таким образом во всём союзе стало действительным аттическое право. Это часто означало и выгоду входящим в партию демократов людям союзных государств против местной олигархии. Хотя союзники часто жаловались на продолжительную морскую дорогу, их положение стало намного хуже, когда Спарта взяла власть в свои руки. Но и во время власти Афин, союзники считали концентрацию суда в Афинах признаком своей подчинённости. Политика Афин была ошибочна и в том, что в то же время, когда они ограничивали суверенитет союзников ничего не делали, чтобы внутренне связать их с руководящим государством.

В конце работы автор показывает на жестокую политику Афин по отношению союзникам двумя конкретными примерами, а именно, он говорит о тех карательных распоряжениях, которые из-за интересных и поучительных дипломатических переговоров были проведены против граждан двух восставших городо-государств Митилена и Мелоса.